



5. LIMITES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.4 PROTECTION DES ACTIFS

RÉSOLUTION N^o : 1617-RO-11-09
APPROBATION : 2017-09-18
RÉVISION :

La direction générale veille à ce que les actifs (financiers et matériels) de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) soient protégés et entretenus convenablement et ne soient pas indûment exposés.

En conséquence, la direction générale :

- 5.4.1 Ne tolère pas que les biens de la CSFTNO soient assurés contre le vol et les accidents pour un montant équivalent de moins de 100 % de leur valeur de remplacement et que les commissaires, le personnel rémunéré, les bénévoles et l'organisation proprement dite soient protégés par une assurance-responsabilité civile au moins équivalente à la moyenne des assurances du genre souscrites par une commission scolaire de taille comparable.
- 5.4.2 Ne permet pas que le personnel rémunéré et les bénévoles non assurés aient accès à des sommes d'argent importantes.
- 5.4.3 Ne tolère pas que les installations et les équipements soient soumis à une usure inhabituelle ou soient mal entretenus.
- 5.4.4 N'expose pas la CSFTNO, ses commissaires, le personnel rémunéré, les bénévoles à des poursuites en responsabilité civile.
- 5.4.5 N'autorise pas d'achat :
 - a) Pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts
 - b) Qui n'est pas cohérent aux principes d'approvisionnement de qualité acceptable au moindre coût.
- 5.4.6 Ne tolère pas que la propriété intellectuelle, les renseignements et les dossiers de la CSFTNO ne soient pas protégés contre la perte ou les dommages importants.
- 5.4.7 Refuse d'accepter, de traiter ou de déboursier des fonds qui sont assujettis à des contrôles ne satisfaisant pas aux normes de l'auditeur nommé par la CSFTNO.

5.4.8 Ne permet pas que des sommes provenant du fonds d'exploitation soient placées de façon risquée, par exemple dans des obligations d'une catégorie inférieure à la catégorie dite institutionnelle ou dans des comptes sans intérêt, sauf lorsque cela est nécessaire pour faciliter les transactions.